

TÉLÉVISION

Passage au tout numérique (TNT)

Notre région passera au tout numérique à compter du 28 septembre 2010. À partir de cette date, les émetteurs analogiques du réseau hertzien seront arrêtés et seuls les émetteurs numériques continueront de fonctionner. Sur le réseau hertzien, les programmes seront donc diffusés exclusivement en numérique. Chaque foyer pourra recevoir la télévision numérique : les 18 chaînes gratuites et les offres par abonnement.

Dès aujourd'hui, tout le monde peut avoir accès à la TNT avec une antenne râteau si celle-ci est dirigée vers l'émetteur de Maxéville. Sinon, le satellite, le câble, l'ADSL ou la fibre optique permettent cette réception.

Est-ce que je dois changer de téléviseur ?

Depuis le 5 mars 2008, ne sont commercialisés que des téléviseurs avec adaptateur numérique intégré. Les appareils plus anciens peuvent recevoir la TNT dès lors qu'ils sont équipés d'une prise PÉritel (obligatoire depuis 1981) permettant d'y connecter un adaptateur. La location ou l'achat d'un adaptateur est indispensable pour recevoir la TNT.

Si vous disposez de plusieurs téléviseurs, il vous faut un adaptateur pour ceux qui n'ont pas d'adaptateur intégré. Le choix d'adaptateurs numériques est vaste. Ils sont en vente dans les magasins spécialisés et dans les grandes surfaces pour quelques dizaines d'euros. Notez bien que les télévisions récentes ont un adaptateur numérique intégré.

Est-ce que je dois changer mon antenne de toit ?

En principe, cela n'est pas nécessaire. La plupart des antennes sont compatibles avec la réception de la TNT. Si la réception est mauvaise, il faudra sans doute procéder à des réglages ou effectuer des transformations sur les antennes, qu'elles soient individuelles ou collectives. Les antennes anciennes, dites "à bande étroite", devront, en général, être remplacées par des antennes "large bande". Ces opérations doivent être effectuées par des professionnels. Si vous disposez d'une antenne intérieure, celle-ci devra être de type TNT.

Les nombreux avantages du tout numérique :

- Une meilleure qualité de réception (images et son de qualité DVD).
- Une plus grande capacité de diffusion (18 chaînes).
- Des chaînes en Haute Définition.
- Un guide des programmes intégré, pour connaître le programme en cours et le suivant.

Mais le passage à la télé tout numérique permettra surtout de libérer des fréquences, et donc de la place, que l'on pourra attribuer à de nouveaux services :

- De nouveaux programmes de télévision ;
- Des chaînes en haute définition ;
- La radio en qualité numérique ;
- Le haut débit mobile (internet sur tout le territoire) ;
- L'amélioration de la réception du téléphone portable sur l'ensemble du territoire
- Des liaisons améliorées pour les services d'urgence : sécurité civile, police secours, pompiers, urgences médicales, sécurité des personnes.

www.tousaunumerique.fr

Le site France Télé Numérique pour informer et aider les téléspectateurs durant le passage à la télé tout numérique. Calendriers, aides, documentations...



Vous pouvez également appeler le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du lundi au vendredi, de 15h à 18h, au 0825 800 535 (0,15 €/mn).

CANICULE

Santé en danger

En cette fin d'hiver et début de printemps pluvieux, de nombreux regards sont tournés vers le soleil estival. Et la question se pose de savoir si, après un hiver plutôt rude, l'été sera caniculaire.

En effet, à l'approche des premières chaleurs, la vigilance s'impose. Les événements de l'été 2003 ont mis en lumière l'importance, pour une société comme la nôtre, de veiller sur les personnes les plus fragiles et les plus démunies.

Petit rappel du plan canicule

En cas de très grosses chaleurs, un plan canicule est mis en place entre le 1^{er} juin et le 31 août. Il comprend trois niveaux d'alerte progressifs, déclenchés selon le risque sanitaire et météorologique jugé quotidiennement par l'Institut de veille sanitaire (INVS) et Météo France. Les trois niveaux sont la veille saisonnière, la mise en garde et action et la mobilisation maximale.

La commune doit instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées, qui vivent à domicile et en font la demande. Le but ? Permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

À notre niveau, il convient d'instaurer une solidarité et un réseau d'aide. Pour ce faire, comme durant l'été 2009, nous souhaitons repérer les personnes isolées et fragilisées et ainsi être en mesure de les aider et les accompagner si des situations exceptionnelles surviennent (plan d'alerte et d'urgence consécutif à des risques exceptionnels climatiques ou autres).

Cette démarche concerne en priorité les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail et les personnes handicapées.

Les personnes répertoriées feront l'objet de la part du Centre Communal d'Action Sociale de Pompey d'une attention particulière et d'un contact régulier pour évaluer le besoin d'aide et apporter les conseils de première nécessité, en particulier dès le déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par Monsieur le Préfet.

Si vous vous êtes déjà inscrit de 2004 à 2009, vous restez inscrit sur notre registre.

Si vous voulez bénéficier de ce dispositif pour vous, votre conjoint ou que vous souhaitez faire cette démarche pour un proche, nous vous remercions de retourner le formulaire ci-contre.

Nous comptons sur votre solidarité.

BON VOISINAGE

Règles relatives aux nuisances sonores et au respect du bon voisinage

Il est rappelé que les heures légales d'utilisation des appareils bruyants sont les suivantes :

Du lundi au vendredi : 8h – 12h30 et 13h30 – 19h.

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Les appareils bruyants concernés : tondeuses, motobineuses, débroussailluses, tronçonneuses ainsi que certains outils électriques de bricolage, tels que perceuses à percussion, scies, meules, raboteuses...

Sont également à proscrire les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif tels que les cris, les aboiements des chiens, les appareils de diffusion sonore, l'utilisation de pétards ou pièces d'artifice sous peine d'une amende de 35 € (arrêté préfectoral du 15 juillet 1991).

De plus, la vente de pétards ou pièces d'artifice est, par arrêté préfectoral, interdite du 12 au 15 juillet. Les jeux de ballons sont interdits sur la voie publique sous peine d'une amende.

Demande d'inscription sur le registre nominatif

Prévu à l'article L 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Cette demande doit être adressée au CCAS de la Mairie de Pompey, 36 rue des Jardins Fleuris, 54340 Pompey

Je soussigné(e) :

Monsieur

Né le à

Madame

Née le à

Adresse

Téléphone:

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres () :*

en qualité de personne âgée de 65 ans et plus

en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail.

en qualité de personne handicapée

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Je déclare bénéficiaire de l'intervention d'un ou plusieurs services à domicile :

Nom(s) des services

Adresse

Téléphone

Coordonnées des enfants ou des personnes de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom-Prénom

Adresse

Téléphone

Coordonnées du médecin traitant :

Nom-Prénom

Adresse

Téléphone

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Je suis informée que sous huit jours je recevrai un accusé de réception de la présente demande.

Fait à Pompey le 2010

Signature de Monsieur :

Signature de Madame :

(pour un couple, les deux signatures sont obligatoires)

Si la présente demande est remplie par un tiers, veuillez indiquer vos noms et coordonnées et signer l'attestation :

Je soussigné(e) Nom-Prénom

Agissant en qualité de (*) :

Représentant légal Médecin traitant

Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile

Autre (préciser)

Adresse:

Téléphone

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande

Fait à Pompey le 2010

Signature :

(*) : cocher la case correspondant à votre situation

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et les libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

VIE SCOLAIRE

Fournitures scolaires des collégiens

Colis scolaires

Compte tenu du succès rencontré depuis plusieurs années par la distribution des colis scolaires aux élèves de Pompey fréquentant les collèges de Frouard et Liverdun, la municipalité a décidé de reconduire cette action pour la rentrée scolaire 2010/2011.

Un colis de fournitures sera proposé à chaque élève habitant Pompey ; son prix sera égal à la valeur du colis diminuée de la participation de la commune de Pompey.

À titre indicatif, les tarifs 2009 étaient les suivants :

- Colis collège Grandville de Liverdun : 46 €
- Colis collège Jean Lurçat de Frouard : de 39 à 42 € (selon les classes)
- Participation financière de la commune de Pompey : 21 €

La distribution des colis se fera à la salle d'Orlan, 9 rue d'Orlan (rue face au parking de la mairie) :

- Collège de Frouard :
lundi 30 août de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Collège de Liverdun : vendredi 27 août de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi 28 août de 9h à 12h.

Bons scolaires

Pour les élèves habitant Pompey n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans le jour de la rentrée scolaire et fréquentant un établissement secondaire du premier cycle autre que les collèges de Frouard et Liverdun, un bon sera proposé par la municipalité pour l'achat de leurs fournitures scolaires.

Les bons seront à retirer au pôle scolaire de la mairie à partir du 6 septembre 2010.

Se munir d'une pièce d'identité de l'élève, et d'un certificat de scolarité pour l'année 2010/2011.

Voyage intergénérationnel à Verdun

En amont de ce voyage, les élèves ont rencontré les membres du groupe "Mémoire" pour partager ensemble un diaporama réalisé en vue de ce voyage. Ils ont pu discuter sur les conditions de vie des soldats au front, les tranchées, l'armement, les uniformes... Des objets, des cartes postales issus de la collection personnelle de Bruno Rouyer ont été exposés dans une classe.

Le 2 avril, les classes de cours moyen de l'école Gustave Eiffel ont passé une journée à Verdun accompagnées des membres du groupe « Mémoire ».



Ils ont visité la Citadelle de Verdun puis se sont rendus au fort et à l'Ossuaire de Douaumont.

Les élèves ont découvert avec stupéfaction les ossements des soldats non identifiés. L'immensité du cimetière a également marqué les esprits.

La visite de la Citadelle a fortement impressionné les jeunes élèves. Par groupe de six, ils se sont installés dans les nacelles filoguidées.

Le circuit emprunte une partie des sept kilomètres de galeries souterraines et permet de découvrir 15 scènes reconstituées, de l'assassinat de l'archiduc Ferdinand en 1914 jusqu'au choix du soldat inconnu en 1920.

Les reconstitutions de tranchées, de grandes boulangeries, de réfectoires et d'infirmeries ont permis à nos élèves de mieux appréhender la vie des poilus.

“Un fruit à la récré” : une réussite !

Dans le cadre de l'opération "un fruit à la récré", la commune distribue gratuitement aux élèves des écoles primaires Jeuyeté et Eiffel, une fois par semaine durant toute l'année scolaire, un fruit de saison issu de l'agriculture biologique.

Il s'agit d'un projet qui permet à la fois de travailler avec les élèves sur le développement durable mais aussi sur l'éducation à la santé alimentaire. Celui-ci s'est concrétisé par l'intervention d'un agriculteur pour expliquer aux élèves les bienfaits de l'agriculture

biologique sur l'environnement mais également sur la santé. D'autres animations ont eu lieu le 12 mars dernier dans les deux écoles primaires de la ville, puis le 8 avril à l'école Gustave Eiffel et le 27 avril à l'école Jeuyeté.

Les deux équipes enseignantes, comme les parents d'élèves rencontrés, ont souligné l'intérêt de cette démarche. Cette opération sera donc reconduite l'année prochaine, en veillant par ailleurs à accroître la diversité des fruits et leurs variétés.

Formations aux gestes de premiers secours

Dans le cadre de l'éducation à la santé, et afin de favoriser chez l'enfant l'apprentissage de la citoyenneté, du respect et de la solidarité envers les autres, la commune a mis en place des formations aux gestes de premiers secours pour les élèves des classes de CM2.

Ces formations, intitulées « prévention et secours civiques de niveau 1 » ont été dispensées par l'Union Départementale des Premiers Secours de Meurthe-et-Moselle (U.D.P.S. 54), au mois de mars dernier.

Chaque élève de CM2 des écoles primaires Gustave Eiffel et Jeuyeté, recevra donc très prochainement un diplôme attestant de sa participation à cette formation.

Restauration scolaire et accueil périscolaire

Les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire fonctionneront dès le jour de la rentrée.

Il est rappelé que les inscriptions sont valables pour l'année scolaire. De nouveaux dossiers (à votre disposition en mairie à compter du 14 juin) devront donc être complétés pour l'année scolaire 2010/2011.

Les pièces à fournir, en plus des dossiers à prendre en mairie, sont :

- avis d'imposition des parents pour l'année 2009 (pour calcul du tarif)
- photocopie pièce d'identité du responsable de l'enfant
- attestation d'assurance scolaire 2010/2011

Les inscriptions se font en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Contact : pôle scolaire, Mairie de Pompey, ☎ 03 83 49 93 61.

JEUNESSE

Centre de Loisirs été 2010 du 5 juillet au 28 août

Du 5 juillet au 28 août. Si tu as entre 3 ans et 12 ans et que tu as envie de t'éclater cet été, rejoins-nous au centre aéré. L'Avant-Garde te fera découvrir les coulisses du 7^e art tout au long du mois de juillet et, en août, le monde des dessins animés prendra le relais.

En plus de cela tu pourras participer à des activités sportives (piscine, speed-ball, accrobranches, base-ball...), à des activités manuelles et créatives (décors, costumes, objets de déco...), ainsi qu'à des grands jeux à thème.



Grand jeu du futur, juillet 2009

Des journées inter-centres avec les communes de Frouard, Liverdun et Saizerais sont également au programme, pour que tu puisses rencontrer d'autres copains.

Inscriptions à partir du 14 juin (du lundi au vendredi) et les samedis 26 juin et 3 juillet, en mairie, service animation (bureau 2), aux horaires d'ouverture de la mairie.

L'inscription doit se faire impérativement une semaine à l'avance. Exemple : pour une présence pendant la semaine 3, les inscriptions doivent être faites au plus tard à la fin de la semaine 1.

ATTENTION : nouveaux dossiers à constituer pour chaque enfant. Contact : Service animation ☎ 03 83 49 93 60.

Le Centre de Loisirs recrute...

Dans le cadre de son centre de loisirs d'été, la ville de Pompey recrute des jeunes de 16 à 18 ans comme aide-animateurs. L'objectif étant de leur faire découvrir le monde du travail, et plus particulièrement de l'animation. Ils encadreront des enfants de 3 à 12 ans, avec des animateurs titulaires du BAFA. Si vous êtes intéressés, veuillez adresser vos candidatures à Monsieur Le Maire.

Sortie Jeunes

Le 24 avril dernier, la mairie a organisé sa première sortie jeunes. À cette occasion 12 jeunes âgés de 11 à 15 ans de la commune, ainsi que 3 animateurs encadrants, ont passé la journée à Pierre-Percée. Ils ont pu faire du kart à pédale, de la bouée tractée et du kayak. Une nouvelle sortie est programmée le 19 juin 2010.



Contact : Service animation : ☎ 03 83 49 93 60

Pompey aventures

Un vrai parc d'aventures en plein cœur d'un magnifique espace naturel et protégé, sur le plateau de l'avant-garde. Vous pourrez vibrer sur 95 ateliers dont certains montent jusqu'à 17 mètres de hauteur. Vous profiterez de l'aventure grandeur nature et retrouverez le plaisir de partager un moment de détente en faisant le plein de sensations ! De nombreuses nouveautés... plus qu'un parc d'aventures.

Pompey Aventures devient un parc thématique sur l'environnement. Le parc compte 6 parcours, à partir de 2 ans avec le parcours Ouistiti.

Le parc est ouvert toute l'année sur réservation pour les groupes, et à partir du 29 mai, durant les week-ends, de 13 heures à 19 heures.

Informations : www.pompey-aventures.com
☎ 03 83 24 18 06 / 06 25 78 69 30.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Première rencontre intercommunale des Conseils Municipaux des Enfants !

Ce printemps fête les 15 ans de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey; beaucoup d'animations en perspective aux "quatre coins" de la Communauté de Communes. Parmi les événements, un d'entre-eux en particulier mobilise les 8 conseils municipaux d'enfants qui existent au sein de la CCBP, puisqu'ils ont souhaité consacrer cet anniversaire par une grande rencontre des petits élus municipaux.

Le 9 juin prochain, la CCBP ouvrira donc ses portes à la centaine d'enfants élus au sein des communes de Champigneulle, Bouxières-aux-Dames, Frouard, Liverdun, Millery, Marbache, Saizerais et bien entendu, Pompey.

Rencontre importante pour les élus de ces conseils municipaux d'enfants car, au-delà du fait de se rendre compte qu'ils sont beaucoup à partager un engagement citoyen par un mandat CME, ce sera surtout un temps d'échanges lors duquel ils pourront valoriser les actions menées tout au long de l'année au sein de leur commune respective. Lors de cette journée, ils seront également sensibilisés aux enjeux de la Communauté de Communes et les 8 CME s'essaieront à la construction d'un projet intercommunal commun. Cette rencontre sera enfin marquée par une thématique citoyenne à laquelle les enfants sont sensibles: les Droits de l'Enfant dont la Convention Internationale a fêté ses 20 ans en 2009. Ce temps sera animé par les Francas, fédération d'éducation populaire, reconnue pour ses actions de sensibilisation pédagogique concernant l'Enfant et ses droits.

Au programme de cette journée :

Matin : Accueil — Allocution de bienvenue par M. Laurent TROGRIC, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey — Présentation par chaque conseil municipal d'enfants de son fonctionnement, de ses actions et projets.

Après-midi :

Tables rondes autour des Droits de l'Enfant, animées par les Francas — Clôture de la rencontre: Plénière des 8 conseils municipaux d'enfants et perspectives communes.

Un projet pédagogique et citoyen financé par le F.I.C.!

Les parents d'élèves de la maternelle Cousteau ont souhaité prendre part au projet pédagogique de l'école axé sur l'écocitoyenneté; en effet, avec l'équipe enseignante, ils ont eu la bonne idée que les enfants plantent un nouvel arbre à l'arboretum situé à l'Avant-Garde, arboretum qui avait d'ailleurs été initié par un ancien projet scolaire. Pour mener à bien leur action, ces parents d'élèves sont venus la présenter au comité du Fonds d'Initiatives Citoyennes composé d'habitants et d'élus; ils ont démontré son intérêt en expliquant qu'elle a permis d'initier les enfants aux sciences naturelles et de les sensibiliser à la nature et à sa préservation. Touché par ce projet qui a le mérite de redonner vie à cet arboretum, un peu oublié de nous tous, le comité a décidé de financer l'achat de l'arbre et le transport scolaire nécessaire.

Le 29 avril dernier, tous les enfants de la maternelle ont été présents à l'inauguration de l'arbre, un Robinia pseudo-acacia qui a la vertu de nombreux rejets qui permettront sa reproduction naturelle. Astucieux!

Pour rappel : si vous avez un projet pour votre quartier, pour votre association, pour l'école au sein de laquelle vous êtes parent d'élèves, il peut être financé à hauteur de 1000 euros par le Fond d'Initiatives Citoyennes (F.I.C.). L'intérêt de ce fonds: pas de démarches compliquées! Un financement disponible très rapidement!

- Vous vous rendez à la Mairie, le service Animation vous accueillera.
- Vous expliquerez votre projet, un agent communal référent évaluera avec vous si ce projet peut être financé par le F.I.C.
- Il définira avec vous vos besoins notamment financiers et logistiques,
- Vous définirez une date pour réunir un comité composé d'habitants, d'anciens bénéficiaires du F.I.C. et d'élus,
- Le jour J: dans une ambiance détendue et conviviale, vous présentez votre projet au Comité,
- Ensuite: l'agent communal référent continue à vous accompagner dans votre projet et se fait le relais pour obtenir les fonds.

Renseignez-vous à la mairie, auprès de Caroline Leichnam, animatrice à la Ville (© 03 83 49 51 76).

Pari gagné pour le Conseil Municipal des Enfants !

Le 22 avril dernier, c'est dans une ambiance conviviale qu'une quarantaine d'enfants de 8 à 12 ans de Pompey a participé au tournoi de basket-ball organisé par le CME. Les enfants venus de tous les quartiers de Pompey n'ont pas ménagé leurs jambes pour relever le challenge, notamment les Astro Boy qui sont arrivés en tête du tournoi mais non en tête du concours lancé pour récompenser le nom d'équipe le plus original puisque les Raz Moquette ont reçu les félicitations du jury devant le club des Zinzins, les Lions, les All Star, les Schtroumpfs, les Potatos, les Frites et les Astro Boy.



Pour le CME, les objectifs sont atteints: avoir participé à créer du lien social entre les enfants de Pompey qui, ne fréquentant pas forcément les mêmes écoles, ne se rencontrent pas toujours. Un questionnaire à destination des participants a également été distribué par les élus de la commission loisirs-culture pour recenser leurs avis, leurs besoins et leur fréquentation des city-stades de Jeuyet et des Vannes. Le dépouillement reste à faire par Clara, Elisa, Pierre, Daniel et Abigaëlle, élus de cette commission, affaire à suivre!

Le CME tient à remercier tous les participants mais également les encadrants de ce tournoi: Serge Riccetti, président de l'OFP Basket-ball et son joueur Joddy Naskala; les parents d'enfants participants et d'enfants élus, le Centre de Loisirs, la MJC et leurs animateurs et les commerçants pompéiens qui ont offert de nombreux lots.

Un chantier jeunes innovant !

Le futur chantier jeunes communal qui se déroulera du 5 au 16 juillet prochain, marque une volonté municipale de redonner à cette action citoyenne un souffle d'air frais. En effet, les élus en charge de la citoyenneté, de la vie associative et sportive, de la Culture, de l'Animation ont réuni leurs réflexions et leurs intérêts respectifs pour construire deux semaines de chantier signant une sensibilisation à la Nature, à la Culture et une initiation artistique. Ainsi, 5 à 6 jeunes entre 14 et 18 ans travailleront à la conception de panneaux directionnels placés aux abords des chemins forestiers de l'Avant-Garde; la vingtaine de panneaux informera les promeneurs de la direction des communes avoisinantes.

Dans une démarche de participation citoyenne, un groupe de travail composé de membres de FLI marche, d'élus, et d'habitants convaincus par ce projet, a souhaité y prendre part et aider à sa réalisation. Il va se charger de préparer le chantier en balisant les emplacements adéquats et en pré-définissant la forme et les matériaux possibles pour les panneaux. En juillet, il encadrera les jeunes; cela commencera par une reconnaissance sur le terrain où il leur apprendra à s'orienter à la boussole et à déchiffrer une carte topographique, puis ils les aidera à concevoir les flèches directionnelles en les initiant à la pyrogravure des inscriptions et enfin, ils conseillera les jeunes dans l'installation des panneaux.

Au-delà de ce groupe de travail, Caroline Leichnam, animatrice à la Ville se chargera de superviser ce chantier pour la partie pédagogie et un agent des services techniques communaux sera mandaté pour un appui logistique et des conseils techniques.

Les élus coordinateurs ont souhaité intégrer à ce chantier une dimension culturelle et ludique; en effet, outre la gratification de 150 euros environ sous forme de bons d'achat, deux demi-journées de ce chantier seront consacrées à la visite d'un centre culturel environnant et à une sortie ludique type "accrobranches". Toujours au titre de la politique communale d'accès à la culture, un chèque, livre ou spectacle, leur sera offert.

Enfin pour donner du sens à la thématique de ce chantier, un étudiant en BTS "Environnement" accompagnera ces jeunes en excursion à l'Avant-Garde pour les sensibiliser à la faune et à la flore locales.

Si vous avez entre 14 et 18 ans, que vous habitez Pompey et que vous êtes intéressé par ce chantier (du 5 au 16 juillet), vous êtes invité dès maintenant à prendre contact avec Caroline Leichnam, par téléphone au 03 83 49 51 76.

CCAS

Premier forum santé sur Pompey

Avec Cyril Julian, ex-basketteur du SLUC et parrain de la manifestation qui abordait la nutrition et ses conséquences sur la santé, les organisateurs se sont félicités du plein succès de ce premier forum santé.

En effet, la municipalité de Pompey, la MUCIM Stanislas et le lycée professionnel Bertrand Schwartz ont travaillé de concert pour présenter aux visiteurs, venus nombreux, des stands tenus par différents intervenants et des minis conférences proposées en continu tout l'après-midi.

Équilibre alimentaire, prévention du diabète (avec dépistage pour les volontaires), conséquence de la nutrition sur les maladies cardio-vasculaires et le cancer, troubles de l'alimentation, les visiteurs ont trouvé réponse à toutes ces questions et se sont régalés avec le Grand Sauvoy dont les chefs, œuvrant sur place, proposaient au public des dégustations gratuites de plats, préparés avec des aliments simples, bio, et peu chers. Un vin d'honneur clôtura la manifestation.

Seniors en vacances

En début d'année, le CCAS de Pompey, en partenariat avec l'agence nationale des chèques vacances (ANCV) s'associait avec les communes de Frouard, Custines, Marbache et Bouxières aux Dames, et proposait aux seniors ayant des revenus modestes un séjour de 8 jours/7 nuits en village vacances à Port Barcarès pour 242 € en pension complète, transport et assurance compris. La possibilité de partir était également offerte aux personnes imposables, dans la limite des places disponibles, au tarif de 422 €.

Le séjour, prévu du 19 juin au 26 juin 2010, affiche complet à ce jour, soit 86 personnes en partance pour la grande bleue. Deux accompagnateurs ayant bénéficié d'une formation adéquate seront à la disposition des vacanciers pour trouver parade à d'éventuels petits soucis.

Une aide complémentaire de 15 €/jour peut être attribuée aux personnes non imposables par leur caisse de retraite (CRAM) sous certaines conditions. Si vous pensez y avoir droit et que vous n'avez pas reçu le formulaire à remplir, demandez-le rapidement au CCAS de Pompey au © 03 83 49 51 81.

À tous, bonnes vacances et bon séjour avec le soleil au rendez-vous.

Des nouvelles du foyer résidence "Les Marronniers"

Section gymnastique douce

Avec une vingtaine de participants, la section gym de la résidence a trouvé sa vitesse de croisière. Elle accueille chaque lundi matin un public varié composé de résidents et de personnes extérieures, soucieux de leur forme et de la souplesse de leurs articulations.

Une animatrice pourvue d'une formation spécifique adaptée aux seniors accompagne le groupe d'une manière ludique et conviviale, pour un résultat de bien-être reconnu. Le professionnalisme de l'intervenant reste une condition essentielle pour faire bouger des personnes dont l'âge s'étale de 60 à 97 ans et qui tirent effectivement un grand bénéfice de la démarche.

La saison s'achevant bientôt, tous réfléchissent déjà à se retrouver ensemble autour d'une table de restaurant pour en fêter la clôture et remercier l'animatrice.

On aménage la terrasse!

Installée l'année dernière et constituée de lames de bois exotique issus de forêts certifiées, pour un effet plus chaleureux la terrasse est aménagée pour l'été afin de permettre aux résidents de profiter des beaux jours en s'installant dehors pour des repas ou goûters communs, mais aussi, pourquoi pas, prendre le café en famille lors de la visite des enfants.

Le mobilier installé est adapté aux personnes en perte d'autonomie (canne, déambulateur...) et insensible aux intempéries. Pour plus de sécurité, une main courante fera le tour de la terrasse et si le soleil daigne se montrer, l'inauguration aura lieu le 11 juin 2010 en même temps que le barbecue annuel.

Croisons les doigts pour que soient au rendez-vous, chaleur et beau temps!



POMPEY PRATIQUE

❑ HÔTEL DE VILLE DE POMPEY

36 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 49 23 56

Fax 03 83 49 31 46 – mairie@pompey.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h – 13h30-17h

• samedi : 8h30-12h

Pendant les week-ends et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, numéro d'urgence : ☎ 06 85 21 99 02

❑ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

36 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 49 51 81

action-sociale.mairie@pompey.fr

Mêmes heures d'ouverture que la mairie

Permanences sociales : lundi 13h30-17h, jeudi 9h-12h

❑ ACCÈS AUX COMMERCE DES PLUS DE 65 ANS

Tous les mardis après midi. Réservation de la place le lundi matin. Contact CCAS ☎ 03 83 49 51 81

❑ MAISON FLEURIE

99 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 24 21 88

poleemploi.mairie@pompey.fr

• **Rencontres récréatives** : lundi & jeudi : 14h-16h30

• **Épicerie sociale** : vendredi 14h-16h30

• **Écrivain public** : mardi 1 et 29 juin : 9h30-11h30

• **Relais emploi** : mardi : 9h-11h & 14h-17h

• **Prévention dentaire** :

dernier vendredi du mois : 14h30-16h30

• **Permanence juridique** : mercredi 9 juin : 16h30-18h

❑ CONCILIATEUR DE JUSTICE (en mairie)

Le 3^e mardi du mois : 15 juin de 9h à 11h

☎ 03 83 49 23 56

❑ REPAS À DOMICILE

Chaque jour un repas équilibré peut être porté au domicile

– Réservation CCAS ☎ 03 83 49 51 81

❑ PERMANENCE CPAM (en mairie)

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-11h30.

❑ SECOURS POPULAIRE

2^e mercredi du mois : distribution alimentaire

3^e mercredi du mois : vestiaire

Cités St Euchaire, allée des Violettes

Contact : Charlotte Fogel ☎ 03 83 49 92 52 (13h30-16h30)

❑ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

• **Particuliers et petits collectifs** :

– lundi : déchets biodégradables

– mardi : recyclables secs

– vendredi : ordures ménagères

• **Artisans, commerçants, tous les collectifs, village** :

– mardi : recyclables secs

– Mercredi et vendredi : ordures ménagères

Sortir les sacs ou poubelles la veille après 19h

Jours fériés : le ramassage s'effectue le lendemain

❑ DÉCHETTERIE

Voie de la Digue, Frouard, ☎ 03 83 24 34 34

• du lundi au vendredi : 10h-12h30 & 13h30-19h

• samedi : 10h-19h • dimanche/jours fériés : 10h-13h

❑ COMPOSTERIE ROUTE DE SAIZERAIS, MARBACHE

• du lundi au vendredi : 10h-14h • samedi : 10h-17h

❑ TRANSPORTS : AGENCE SIT

7 avenue du Général de Gaulle ☎ 03 83 49 23 23

• du lundi au vendredi : 7h30-12h30 – 14h-18h

• samedi : 7h30-12h30

❑ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Rue des 4 Éléments, BP 60008, ☎ 03 83 49 81 81

• du lundi au vendredi : 8h30-12h30 – 13h30-18h

❑ ESPACE ENFANCE COMMUNAUTAIRE

Rue des 4 Éléments

• du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Renseignements, inscriptions : ☎ 03 83 49 81 31

❑ CENTRE MÉDICO SOCIAL

89 rue Sainte-Anne ☎ 03 83 49 07 12

• du lundi au vendredi : 9h-12h – 14h-17h

❑ MISSION LOCALE

Rue des Aciéries ☎ 03 83 24 30 72

• du lundi au jeudi : 8h30-12h – 13h30-17h

• vendredi : 8h30-12h – 13h30-16h

❑ PISCINE

Avenue Gambetta ☎ 03 83 49 15 34

❑ NUMÉROS D'URGENCE

Médecins 08 20 33 20 20

Pharmacie 03 83 15 17 88

Centre anti-poison 03 83 32 36 36

Samu 15

Pompiers 18

Gendarmerie 03 83 49 22 45

EDF 0810 333 054

GDF 0810 433 054

VEOLIA (eau) 0810 463 463

EXPOSITION

La Salle du Conseil prend des couleurs

Du 12 juin au 30 juillet 2010, Christine Janzem, peintre amateur, expose dans la Salle du Conseil. Cette artiste pompéienne s'exprime depuis plusieurs années au travers de l'aquarelle, des pastels et de la peinture acrylique. Elle peint, au fil de son inspiration, animaux, natures mortes,



personnages hauts en couleurs, comme des clowns... et, plus récemment et de façon plus inattendue ses pinceaux l'ont fait aborder l'art abstrait. Elle est d'ailleurs la première à s'en étonner ! Les différentes facettes de son art seront représentées lors de cette exposition.

Cette exposition temporaire entre dans l'un des axes de la politique culturelle de la Ville de Pompey :

rendre la culture accessible à tous. Tout au long de l'année, la mairie prête ses murs et ouvre les portes de la salle des séances à tout artiste pompéien – amateur ou plus confirmé – qui désire se confronter au regard des autres. Occasion également pour tout un chacun de découvrir, au détour d'une démarche administrative ou d'un mariage, une expression, un sentiment, un instant figé au travers d'une sensibilité artistique.



Les expositions temporaires sont ouvertes au public les après-midi de 14h à 17h (heures d'ouverture de la mairie). S'adresser à l'accueil de la mairie.

ANIMATION

Cet été, je vais au ciné à Pompey !



Les vendredi 23 juillet et vendredi 27 août 2010, à la tombée de la nuit, deux séances de cinéma en plein air vous attendent dans vos quartiers (rue des Brevelles, quartier des Vannes/Village) !

Le service Animation/Culture vous propose un moment de convivialité, de retrouvailles aussi durant ces semaines estivales, près de chez vous, autour d'un film récent tout public (choix en cours).

Vous découvrirez le lieu exact, l'heure et la programmation dans vos boîtes aux lettres et chez les commerçants dès le début des vacances scolaires !

Apportez vos chaises (pliants, tabourets, coussins...), nous nous occupons du reste !

WEEK END EN FÊTE

Place du Marché à Pompey, les 26 et 27 juin 2010

Samedi 26 juin à partir de 15h30

Fête de la musique

Scène ouverte en début de soirée jusqu'à 21h.

20h45 : départ de la *randonnée d'été semi-nocturne* dans le fond de vallée (inscription sur place).

Fête de la St Jean



21h00 : *grand bal populaire* animé par l'orchestre "Memento".
22h30 : *Embrasement du feu de la Saint Jean* et poursuite des festivités jusqu'à minuit.

Dimanche 27 juin de 10h à 19h

Fête gourmande

Dès 9h30, *rallye gourmand*, promenade pédestre sur les sentiers de Pompey avec étapes ludiques et gastronomiques. Réservations au ☎ 09 52 44 43 88 et inscription sur place à partir de 9h.



Tout au long de la journée *dégustations diverses* : ateliers cuisines du monde, le plaisir de la fontaine à chocolat et du pop-corn.

Concours gourmand : mangeur de chocolat, de gâteaux, test à l'aveugle. Nombreux bons d'achat à gagner, filet garni...



Jeux et animations : lancer de tarte à la crème, atelier maquillage, confection de pain pour les enfants et en nouveauté cette année... pêche au poisson rouge (avec épuisette). Toutes les animations sont gratuites.

Restauration et buvette sur place toute la journée.

Clôture

Spectacle de théâtre d'improvisation à 18h (gratuit).

Dotation complémentaire écosacs et biosacs

La dotation complémentaire en sacs aura lieu en Mairie, à l'accueil, à partir du 1^{er} juillet et ce jusqu'au 31 août. Cette dotation est de 2 rouleaux d'écosacs (recyclables secs) et de 2 rouleaux de biosacs (biodégradables) quel que soit le nombre de personnes au foyer. **Attention** : la dotation en sacs noirs (pour les secteurs concernés : collectifs), est attribuée une seule fois par an.

Pensez à vérifier la date de validité de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport.

Les périodes de vacances provoquent un surcroît de demandes entraînant un délai d'obtention pouvant atteindre jusqu'à **8 semaines** !